



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 Mars 2026

Délibération N° 27.299.26/26

Objet : Désignation des délégués au SIEGE 27

L'an deux mille vingt-six, le 31 Mars à 18 h 35, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Mars 2026

Nombre de conseillers Municipaux

En exercice : 27

Présents : 25

Absent représenté : 2

Absent Non représenté : 0

Votants : 27

Etaient présents :

Didier CRETOT, Marc ALBERT, Manuel CRETOT, Pascal DOAT, Graziella FLEUTER, Mathilde GLARAN, Géraldine HAAS, Séverine HEDDE, Christine HELLARD, Clément HELLARD, Maxime HUMBERT, Jean Pascal LECOQ, Pascal LEVEAU, Xavier LORDET, Corinne LUCAS, Véronique MITATRE, Claire MOURAUD, Nicolas PALOC, David PERREAU, Brigitte RAMETTE, Brigitte RICAUX, Géraldine VALOUR, Lucie VEDIE, Patrik WATEL, Jean Luc TANQUEREL

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Sonia LEMASSON BAUMANN à Mme Brigitte RAMETTE

Mr Yann LEMASSON à Mr Marc ALBERT

Absents :

A été élu secrétaire de séance : Mr David PERREAU

Vu les dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'appel à candidature a abouti à une seule candidature pour chaque poste,

Considérant la décision à l'unanimité du Conseil Municipal de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de DESIGNER comme délégué titulaire : Monsieur Marc ALBERT

Article 2 : de DESIGNER comme délégué suppléant : Monsieur Xavier LORDET

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

